

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 8 mai 2017** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire  
Monsieur Charles Poulin, conseiller  
Madame Guylaine Blouin, conseillère  
Monsieur Raynald Drolet, conseiller  
Monsieur Simon Madore, conseiller  
Monsieur François Lévesque, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Bertrand Lamoureux.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général  
Monsieur Benoit Marquis, trésorier  
Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absente :

Madame Sylviane Ferland, conseillère

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2017**
3. **DÉLÉGATION**
4. **RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
5. **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
  - 5.1 Charles Poulin
  - 5.2 Sylviane Ferland
  - 5.3 Guylaine Blouin
  - 5.4 Raynald Drolet
  - 5.5 Simon Madore
  - 5.6 François Lévesque
6. **FINANCES**
  - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois d'avril 2017
  - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'avril 2017
  - 6.3 Dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur indépendant pour l'année 2016

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.4 Ratification des résultats 2016 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois d'avril 2017
- 7.2 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 457, rue Lemay
- 7.3 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 191, chemin Hill
- 7.4 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 27, chemin du Rang 9
- 7.5 Autorisation au projet d'enseigne pour la résidence située au 720, rue Child
- 7.6 Autorisation au projet de terrasse pour le commerce situé au 81, rue Child
- 7.7 Autorisation au projet de terrasse pour le commerce situé au 69, rue Child
- 7.8 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 1007, rue Child
- 7.9 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 92, rue Saint-Jacques Sud
- 7.10 Autorisation au projet d'enseigne pour la résidence située au 209, rue Saint-Jacques Sud
- 7.11 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 99, rue Wellington
- 7.12 Recommandation et avis de conformité relativement à la demande de Transport Noël Dion ltée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour permettre une aliénation/lotissement de la propriété de Ferme Noël de la Bruère SENC

**8. COMMUNICATIONS ET CULTURE**

**9. LOISIRS**

- 9.1 Octroi d'une aide financière de 500 \$ au Demi-marathon de Coaticook qui se tiendra le 6 août prochain
- 9.2 Renouvellement de l'adhésion de la Ville auprès du Conseil sport et loisir de l'Estrie (CSLE) pour l'année 2017
- 9.3 Embauche des animateurs des Loisirs d'été de la Ville de Coaticook pour la saison estivale 2017

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 10.1 Vente du lot 5 676 008 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à monsieur Tommy Perron pour un montant de 25 000 \$ plus les taxes applicables et autorisation de signature
- 10.2 Vente du lot 5 676 009 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à monsieur Maxime Perron et madame Steffi Hinse pour un montant de 25 000 \$ plus les taxes applicables et autorisation de signature

**11. SERVICES EXTÉRIEURS**

- 11.1 Renouvellement du contrat entre la Ville de Coaticook et le ministère des Transports du Québec en vertu duquel la Ville effectue l'entretien d'hiver et d'été des routes 141, 147 et 206 et autorisation de signature
- 11.2 Mandat à Les services Exp inc. pour le contrôle de la qualité des matériaux relativement au projet de réfection du rang 9 pour un montant total de 14 398,50 \$ plus les taxes applicables
- 11.3 Mandat à Les services Exp inc. pour la surveillance chantier et bureau relativement au projet de réfection du rang 9 pour un montant total de 21 680 \$ plus les taxes applicables
- 11.4 Entente avec la Laiterie de Coaticook pour la location de leur génératrice et autorisation de signature
- 11.5 Réquisition numéro 2017-07 au montant de 10 067,50 \$ plus les taxes applicables, pour l'inspection télévisée, la réparation et le nettoyage des conduites sanitaires et pluviales de la rue Child
- 11.6 Réquisition numéro 2017-08 au montant de 19 018,08 \$ plus les taxes applicables, pour l'inspection télévisée et le nettoyage dans diverses rues des conduites sanitaires et pluviales pour l'année 2017
- 11.7 Réquisition numéro 2017-09 au montant de 21 220 \$ plus les taxes applicables, pour peindre trois côtés extérieurs du Musée Beaulne
- 11.8 Réquisition numéro 2017-10 au montant de 17 578,90 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de divers panneaux de signalisation pour l'année 2017
- 11.9 Réquisition numéro 2017-11 au montant de 16 000 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation du convoyeur et du nettoyeur de grille au barrage St-Paul
- 11.10 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture d'un fourgon utilitaire 1/2 tonne, toit élevé, soit celle de la compagnie Maurais Automobiles Ltée au montant de 40 144 \$ taxes en sus

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.11 Renouvellement de l'entente avec monsieur Marc Nadon pour la période du 1er juin 2017 au 31 mai 2018 à titre de responsable du poste de lavage et autorisation de signature
- 11.12 Paiement à la compagnie Toitures Sherbrooke inc. du décompte progressif numéro 1 au montant de 120 896,48 \$ taxes incluses, pour la réfection de la toiture du complexe industriel du 659, rue Merrill

### **12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **13. COMMUNAUTAIRE**

### **14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

- 14.1 Contribution au Fonds de Soutien Estrie s.e.c (anciennement sous l'appellation du FIER)
- 14.2 Appui au projet de Faire pousser du bonheur de l'école secondaire La Frontalière, relativement à leur demande d'aide financière au Fonds de développement de la MRC de Coaticook
- 14.3 Appui au projet de Foresta Lumina, une destination en soi du parc de la Gorge relativement à leur demande d'aide financière au Fonds de développement de la MRC de Coaticook
- 14.4 Octroi d'une aide financière au montant de 7 000 \$ à la Société de développement du parc de la gorge de Coaticook pour l'organisation et la tenue de la Fête nationale qui aura lieu dans le Parc de la gorge le 23 juin prochain
- 14.5 Octroi d'une aide financière de 500 \$ à la Société de parc découverte nature de Baldwin pour la tenue de la Fête de la pêche qui se tiendra le 3 juin prochain
- 14.6 Renouvellement du bail entre la Ville de Coaticook et Freddy Pfeuti le bail concernant les parties du lot 3 560 197 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, pour une durée de 1 an, pour un montant, excluant les taxes de 75 \$ l'acre

### **15. RÈGLEMENTS**

- 15.1 Avis de motion du règlement numéro 12-5 RM 460 (2017) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics abrogeant les règlements 12-5 RM460, 12-5 RM460-1, 12-5 RM460-2 et 12-5 RM460-3 et demande de dispense de lecture
- 15.2 Avis de motion du règlement numéro 6-4-15 (2017) modifiant le règlement sur les permis et certificats et demande de dispense de lecture
- 15.3 Avis de motion du règlement numéro 17-11 (2017), règlement relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Ville de Coaticook et demande de dispense de lecture

- 15.4 Adoption du règlement 17-8-2 (2017) abrogeant et remplaçant le règlement 17-8-1 (2015) sur les compteurs d'eau
- 15.5 Adoption du règlement 29-190 décrétant une dépense de 3 650 021 \$ pour le projet de réalisation d'importants travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook
- 15.6 Avis de motion du règlement le règlement numéro 6-1-59 (2017) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les gîtes du passant comme usage complémentaire à la résidence dans toutes les zones où les habitations unifamiliales sont permises et demande de dispense de lecture
- 15.7 Adoption du projet de règlement numéro 6-1-59 (2017) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les gîtes du passant comme usage complémentaire à la résidence dans toutes les zones où les habitations unifamiliales sont permises

**16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

- 16.1 Réquisition numéro 2017-12 au montant de 14 000,25 \$ plus les taxes applicables pour l'installation d'une station télémétrique au grand lac Averill
- 16.2 Embauche temporaire de monsieur Jeff Turcotte à titre de journalier
- 16.3 Mandat à Monty Sylvestre pour représenter la ville pour le dossier du 35, rue de Compton

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**17-05-34060**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 17-05-34060**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17-05-34061

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2017**

**RÉSOLUTION 17-05-34061**

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 avril 2017 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque  
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 avril 2017 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. DÉLÉGATION**

**4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

- Proclamation du Jour du drapeau – Croix Rouge;
- Lettre de remerciement de la Commissaire scolaire pour le projet de jumelage des étudiants, ce fut un réel plaisir;
- Présentation des états financiers de la Ville;
- Grand McDon, merci à tous pour votre générosité, ce fut une réussite;
- Inauguration de l'usine Niedners, Bravo !
- Journée de l'Arbre le 20 mai prochain aux ateliers municipaux 9 h à 12 h.

**5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

**5.1 CHARLES POULIN**

Travaux publics :

- Mobilier urbain installé graduellement
- Lavage d'aqueduc (eau brouillée : faire couler et éviter le lavage linge, ici avertis : 15 et 17 mai : ouest voie ferrée, 18 et 22 et 24 mai : est de la voie ferrée, 25 mai : Nord)
- Endroits où il y aura du pavage cette année;
- Entretien des bâtiments et réaménagement de l'hôtel de ville
- Lavage des rues, dans un ordre préétabli : routes numérotées, centre-ville, par le haut
- À venir : Rang 9, parcs et piste cyclable (trop mou pour nos véhicules)  
Prière de ne pas abîmer

Politique hivernale : Consultation publique faite (merci aux citoyens qui y ont participé sur place ou en commentant par écrit. Suivra, une rencontre avec employés et cadres, puis un rapport au conseil, pour adopter les modifications avant la prochaine neige.

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Environnement :

Conférences sur l'environnement à Ste-Catherine de Hatley : Coaticook était citée en exemple pour la gestion des collectes des matières résiduelles au centre-ville, alors que la Ville tente de mieux répondre aux besoins spécifiques de nos commerces.

Ressourcerie :

- De janvier jusqu'à la fin avril, nous avons servi plus de 12 400 clients payants dans nos magasins de Coaticook et Magog
- Pour le mois d'avril, il s'agit d'une hausse de 316 acheteurs pour le magasin de Coaticook, comparativement à l'année dernière sans compter que nous étions fermés cette année 2 jours pour le congé de Pâques
- Les commentaires et l'atmosphère dans le magasin de Coaticook sont tout le contraire de ce qui est véhiculé sur les réseaux sociaux. Les bas prix et les objets uniques ainsi que la grande variété attirent les chasseurs d'aubaines
- La Ressourcerie valorise de plus en plus d'objets et de meubles que par le passé, ce qui fait qu'elle peut offrir une gamme de produits passants du haut de gamme à une gamme plus économique. Il fréquent de trouver des divans à 50 \$. La Ressourcerie souhaite ainsi répondre à une plus grande clientèle et mieux servir la communauté.

À noter qu'elle prépare une méga vente de garage le 18, 19 et 20 mai prochain. La Ressourcerie vous invite à venir régulièrement afin d'être les premiers à bénéficier des nouveaux arrivages.

Régie : Compost distribué pas de la qualité commerciale, en vrac, utilisé sur nos terrains seulement.

Politique familiale :

Le rapport sera fait par une jeune élève qui a été jumelée avec moi.

Bonne fête des Mères, qui comptent pour au moins la moitié des efforts de la politique familiale.

Facteurs de décision (pavage) : Pour le pavage, beaucoup d'interventions ont pour buts de prolonger la durée de vie utile des chaussées. Il faut donc choisir des sections de rue qui présentent un niveau de détérioration appréciable qui justifie une intervention. Lorsque la qualité de surface atteint un certain stade de dégradation, il ne sert à rien de faire une couche d'usure et il faut plutôt arracher le pavage et recommencer en neuf. Certaines interventions doivent avoir lieu, car la conception originale de la surface de roulement comporte 2 couches de pavage, il faut donc poser la deuxième couche même si l'état de la couche de base est bon (par exemple la rue Bachand et la rue Davis). Lors de la planification annuelle de l'enrobé bitumineux, il est important de travailler en concordance avec le plan d'intervention en égout, aqueduc et chaussée afin de bien cibler les interventions futures. Par exemple, s'il est prévu de procéder à la réfection complète d'une rue (incluant égout, aqueduc) dans un court horizon (par exemple 3 ans), il est évident que nous n'irons pas paver celle-ci avant de procéder à la réfection.

Il est également important de travailler en concordance avec le plan d'intervention en infrastructure routière locale, puisque celui-ci cible des interventions dans un horizon de 5 ans. Ces travaux sont admissibles à une subvention du MTQ pouvant atteindre 75 % du coût des travaux, il faut donc éviter dans la mesure du possible d'injecter de l'argent dans les secteurs pouvant être admissibles à une subvention. Des problèmes de sécurités

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

peuvent également dicter les interventions. Par exemple, un orniérage important dans les pistes de roues augmente le risque d'aquaplanage alors que des soulèvements localisés causés par le gel/dégel peuvent provoquer des accidents et des sorties de route. Ces problèmes nécessitent généralement des travaux correctifs.

Merci

## 5.2 SYLVIANE FERLAND

Madame Sylviane Ferland étant absente, fera son rapport ultérieurement.

Cependant l'étudiante Béatrice Gilbert, fera l'annonce des prochaines activités culturelles :

Du côté du Musée Beaulne :

- Dans la collection du Musée, Tiens bien ton chapeau, jusqu'au 18 janvier 2018;
- Mémoires romantiques de Coaticook, de Viviane Leblanc jusqu'au 11 juin 2017
- Souvenirs expo 67, jusqu'au 22 octobre 2017

Bibliothèque

Heures du conte avec Caroline 13 et 27 mai 10 h

Conférence Rando 101 : sur les chemins de Compostelle, avec Pascal Auger, conférencier qui viendra nous entretenir des randonnées de longue distance pour bien s'y préparer.

Il nous fera découvrir aussi les autres parcours existants à part Compostelle.  
3 \$ l'entrée pour les abonnés, 5 \$ pour les non-abonnés  
Inscription 819-849-4013 poste 103.

Nous aurons encore un Club de lecture TD cette année, pour les 8 à 12 ans  
Pour y inscrire vos jeunes : 819-849-4013 poste 103.

Grand ménage dimanche 21 mai, la bibliothèque sera fermée pour l'occasion.

Pavillon des arts :

En fin de semaine vendredi et samedi, Les Eenfantastiques en spectacle.  
Jeudi, vendredi et samedi suivant, la troupe de théâtre les Scèneux présentent leur pièce de théâtre : Miracle au couvent  
Vendredi 26 mai le Groupe Edwar 7  
Vendredi le 2 juin Réal Béland, c'est complet

Coatic'art

Les 3 et 4 juin rendez-vous à la Grange ronde au Parc de la gorge, c'est un rendez-vous des arts et de la créativité.

Société d'histoire

Mercredi 10 mai à 9 h déjeuner-causerie avec Bruno Bélanger des Monuments Bélanger, au restaurant La Place.

En terminant : bonne fête des Mères à toutes les mamans.

C'est tout pour moi Monsieur Le Maire.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Bonsoir à tous

Donc comme vous l'avez remarqué, moi aussi j'ai ma jumelle pour ce soir! Je lui laisse le soin de se présenter.....Merci Carol-Ann

Pour débiter, j'aimerais vous rappeler que les premières inscriptions pour les loisirs d'été ont débuté le 10 avril dernier, et ce, jusqu'au 28 mai. Vous pouvez inscrire vos enfants en ligne sur le site web: [www.loisirsdete.ca](http://www.loisirsdete.ca) ou en communiquant à l'hôtel de ville par téléphone avec Mme Carole Masson au 819-849-2721 poste 243.

Vous pouvez voir sur le site tous les détails concernant le coût d'inscription pour que vos enfants passent un été de plaisir en toute sécurité avec les 15 animateurs, animatrices engagées.

Il y a de plus une nouveauté cette année. Il y aura une 2<sup>e</sup> période d'inscription du 5 juin au 23 juin pour ceux qui voudraient choisir à la carte, par semaine...Par contre, il ne faut pas oublier que cela se présente sous la formule, premier arrivé premier servi, de plus, ce sera selon les disponibilités dans les groupes d'âge, i.e. s'il y a encore de la place, car les animateurs ont un certain ratio à suivre selon le groupe d'âge.

Cette 2<sup>e</sup> période d'inscription se fera uniquement par téléphone... Pour toutes les belles activités qui sont offertes à vos enfants durant tout l'été, je vous suggère de ne pas attendre pour les inscrire. N'oubliez pas qu'il y a la politique familiale de remboursement aussi qui est là pour vous.

Je vous invite à venir assister au match d'ouverture de la 4<sup>e</sup> saison du junior élite le Rocket South Shore de Coaticook, vendredi prochain le 12 mai dès 19 h. Notre équipe affrontera au stade Julien Morin, la formation de L'Académie Baseball du Canada U-17. De plus, dimanche le 14 mai, notre équipe de baseball sénior, le Big Bill recevra la formation de Montréal dans une partie qui débutera à 14 h. Soyez de la partie en venant les encourager et soyez certain que vous aurez de très bons spectacles...

Parlons maintenant de l'association de Soccer de Coaticook qui débutera très bientôt sa saison estivale. Pour l'instant, il y a environ 310 joueurs mineurs d'inscrits (moins de 18 ans) et environ 35 adultes. J'en profite pour vous dire qu'il est encore le temps de faire vos inscriptions si cela n'est pas déjà fait. Bonne saison 2017 à tous les entraîneurs et à tous les joueurs et joueuses.

Pour continuer, je dois vous dire qu'il ne reste que quelques jours pour vous inscrire à ligue d'été de l'association de tennis de Coaticook soit par courriel à [tenniscoaticook@gmail.com](mailto:tenniscoaticook@gmail.com) ou par téléphone à M. Bernard Lebleu au 819-345-2678. Les parties se jouent les mardis soirs au parc Shurtleff soit en simple ou en double. Le coût d'inscription est de 45 \$ et de 30 \$ pour les 17 ans et moins. N'attendez pas, il ne reste que quelques places de disponibles.

Maintenant, voici quelques dates d'activités à venir.....

Les 9, 10 et 11 juin prochain, se tiendra au terrain de balle Denis Marcoux, la 2<sup>e</sup> édition du Tournoi de balle lente des industries organisé par le Baseball mineur. Venez assister à cet événement qui est très amical et convivial.

Il ne faut pas oublier la 4<sup>e</sup> édition du demi-marathon de Coaticook, le 6 août prochain. Venez parcourir soit le 21.1 km, le 10 km ou bien le 5 km. Il y a aussi le 1 km pour les enfants de 1 an et moins. Vous êtes tous les bienvenus, que vous soyez expérimentés ou bien à votre première expérience, cet événement veut promouvoir l'activité physique et le dépassement de soi. L'adresse pour vous inscrire via internet est :

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

demimarathoncoaticook.com ou bien, vous avez la possibilité de vous inscrire sur place le samedi 5 août entre 10 h et 17 h en vous présentant au centre récréatif Gérard Couillard.

Pour terminer et pour souligner la fête des Mères de dimanche prochain, j'aimerais dire à toutes les mamans de ne jamais oublier que vous êtes importantes et uniques pour vos proches. Vous représentez l'amour inconditionnel en plus d'être des héroïnes modestes. Laissez-vous gâter, car, vous le méritez toutes. Bonnes fêtes des Mères à vous.

Pour ma part, je profite de mon passage à cette assemblée mensuelle de la ville pour te citer ma reconnaissance ma chère maman....

Tu sais percer mes secrets;

Tu sais quand me consoler;

Tu sais comment me parler;

Tu sais me faire sourire, me faire chanter;

Je suis tellement heureuse de t'avoir à mes côtés, pour toute la vie et l'éternité.

Je t'aime maman, reste telle que tu es, Bonne fête des Mères.

C'est tout pour nous M. le Maire

#### 5.4 RAYNALD DROLET

Bonsoir à tous, je vous présente Doryanne Marquis, de l'école Mgr-Durand

#### UMQ

J'ai assisté la semaine dernière aux Assises de l'Union des Municipalités du Québec qui se tenaient à Montréal. Ça faisait déjà quelques années que je n'y étais pas allée. Voici quelques ateliers auxquels j'ai assisté et que j'ai bien appréciés :

- Comportement éthique de l'élu lors d'une séance du conseil. Un atelier que tout élu se doit d'assister, surtout en début de mandat. J'ai demandé la documentation et je vais m'assurer de faire copie à notre greffière afin qu'elle puisse renseigner les élus présents et à venir sur l'éthique à adopter en assemblée publique.
- Bâtissons notre avenir : milieux de vie attrayants, fluidité de nos échanges et améliorer notre productivité. Je crois que c'est la volonté de toute organisation de vouloir constamment s'améliorer. Du moins de toutes organisations qui veulent perdurer, ou qui doivent perdurer dans le temps.
- Médias sociaux, prévenir les crises, comment les traiter. Vous savez déjà que ça fait plusieurs années que j'utilise les réseaux sociaux, mais ce n'est pas parce qu'on est sur Facebook qu'on sait bien s'en servir.

#### CCU

La petite maison, la mini maison ou la micro maison

Suite aux premières vérifications faites par M. Chartier au service de l'urbanisme à propos des minimaisons. Actuellement, le règlement de zonage permet une résidence d'une superficie minimale de 55 mètres carrés. Cette superficie est considérée comme une petite maison. Reste à voir si c'est une idée réaliste de construire de la mini ou micro maison chez nous. C'est certain que le prix de la maison en tant que telle peut paraître intéressant, mais reste à savoir si on permettrait ce type de maison sur n'importe quelle grandeur de terrain et si non, avons-nous de ces terrains ou est-ce qu'on peut penser à en développer.

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Concernant les gîtes touristiques.

Comme vous l'avez peut-être déjà entendu dans les médias la semaine dernière, nous en sommes ce soir au premier projet de règlement. Le 29 mai prochain, nous planifions une assemblée extraordinaire pour le second projet, ainsi que pour l'assemblée de consultation publique. À moins d'opposition au projet, le tout devrait pouvoir être adopté en juin à la ville, et on espère à la MRC également. Ce qui veut dire que le meilleur des scénarios nous amène en juillet pour la mise en vigueur du nouveau zonage.

Le mois dernier, je vous parlais de la baisse des prix des panneaux solaires, avec l'arrivée de fabricants de la Chine, qui a fait baisser de 50% le coût d'une installation solaire.

Des gens ont eu en réaction, bien saine, de se poser des questions concernant la pertinence à ce moment-là d'investir dans un nouveau poste de distribution à coup de millions. Ce qu'il faut retenir, c'est que Coaticook produit qu'une infime partie de son besoin électrique. Par contre, Coaticook possède son réseau de distribution électrique, et que, même si le solaire devenait de plus en plus populaire, il faudra tout de même continuer à distribuer le courant.

Coaticook génère des sous surtout en distribuant l'énergie, pas autant par la production d'électricité. Donc, oui, je crois que c'est toujours une bonne idée d'investir sur notre réseau.

Rues Principales

Les travaux au parc connu il y a quelques années comme étant le parc du 150<sup>e</sup>, au coin de Child et Main, devraient débuter sous peu si dame nature veut bien collaborer avec nous. Vous verrez prendre forme ce nouvel aménagement qui se veut plus contemporain.

Le Cockt'elle en noir, a eu lieu vendredi dernier et c'est 17 500 \$ qui ont été amassés à part les ventes du bar pour la Fondation de notre centre hospitalier. Bravo Mesdames!

Le 31 mai c'est la soirée « on se prépare pour l'été » à 17 h au sous-sol du Resto-Bar Ailleurs! Tous les commerçants y sont invités, de partout dans la MRC. 5 à 7 en partenariat avec Tourisme Coaticook. Vous aurez des explications sur le nouveau guide touristique et sur l'accréditation de IZO Famille.

M. Marc Éthier, qui donnera une formation à Coaticook le 6 juin, dont je vais vous parler tout de suite après, sera de cette soirée pour une petite demi-heure pour faire un survol rapide du service à la clientèle. C'est gratuit pour le 31 mai.

Le 6 juin, la SADC, Rues Principales et la Commission scolaire des Hauts-Cantons, vous offre pour un coût minime une formation donnée par M. Éthier ayant pour thème « Développer un service à la clientèle mémorable » Cette formation sera beaucoup orientée vers l'accueil de nos touristes dans nos commerces. Mardi le 6 juin, de 18 h à 20 h, au Coffret de l'Imagination. 25\$ par entreprise pour 4 participants par entreprise. Vous avez jusqu'au 2 juin pour réserver auprès de Rues Principales.

AVEQ, 11 JUIN (5 juin travaux)

En terminant, vous savez que l'an dernier Coaticook et plusieurs villages de notre MRC ont inauguré des bornes de recharges électriques. Peut-être que l'électrification des transports est une curiosité pour vous? Peut-être que vous vous intéressez même à devenir « électromobiliste » en possédant votre propre voiture verte? Et bien j'ai une bonne nouvelle pour vous.

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Le Dimanche 11 juin aura lieu un après-midi de découvertes sur l'automobile électrique. L'AVEQ, l'Association des Voitures électriques du Québec tiendra des essais routiers ici même à Coaticook dans le stationnement du Pavillon des Arts, où les bornes électriques sont situées avec la collaboration de Tourisme Coaticook.

Vous pourrez poser toutes les questions qui vous viennent en tête à des propriétaires de véhicules électriques et même aller faire un essai routier de 6-7 km avec eux. La beauté de la chose, c'est que ce ne sont pas des vendeurs de voitures, mais bien des propriétaires. Donc, soyez bien à l'aise, aucune pression de vente cette journée-là!

Avant de vous quitter, j'aimerais souligner 25 années de services à la ville de Coaticook de notre directeur des travaux publics, M. Simon Morin, dont c'est aussi l'anniversaire de naissance cette semaine. Merci M. Morin pour votre dévouement pour les citoyens de Coaticook!

Merci c'est tout pour nous ce soir. À la prochaine!

#### 5.5 SIMON MADORE

Bonjour chers citoyens,  
Mon premier sujet concerne le Gala Excel 2017. J'aimerais d'abord féliciter tous les participants et les finalistes pour leurs candidatures et leurs passions d'entrepreneurs. Les gagnants encore une fois bravo au nom de toute la ville de Coaticook. Une félicitation spéciale pour le Parc de la gorge dont je suis le président, pour le prix rayonnement et le prix bâtisseur !

Mon deuxième sujet concerne le camp 911, édition 3 au 7 juillet 2017. Cette activité s'adresse aux jeunes âgés de 13 à 17 ans et bien sûr résident de la MRC. Vous avez jusqu'au 26 mai pour vous inscrire au coup de 75 \$. Dans le même ordre d'idée, j'aimerais vous résumer le rapport rédigé par la MRC au sujet des incendies. Coaticook est la ville qui paye le moins cher pour ce service soit 35 \$ par habitant. À ce prix, notons que cela représente environ 3% du budget municipal. Wow bravo pour ces chiffres et merci à la direction de la Régie intermunicipale des incendies.

Parlant de feux nous en avons eu un à l'aréna dans la boîte électrique, beaucoup de dommage à l'aube d'un investissement de 3 600 000 \$. Notons que nous avons branché une entrée temporaire pour avoir des lumières, des toilettes et des prises de courant pour la Crosse et le souper aux steaks des Chevaliers.

Assise 2017 de l'UMQ, très intéressant et enrichissante des sujets comme les inondations, des pouvoirs de plus pour les villes et des ateliers bien pensés pour le futur des municipalités.

Semaine de la sécurité civile 2017, sous le thème Ma sécurité : Ma responsabilité !

Bonnes fêtes des Mères à tous

MERCI Simon

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

5.6 FRANÇOIS LÉVESQUE

Bonsoir,

Acti-bus :

Acti-bus a eu pour 2016 une année encore bien remplie pour le transport adapté. 13 887 personnes ont bénéficié du transport adapté. Les faits saillants;

- Le refus d'implication financière au CRDITE de (excentre d'accueil Dixville) en 2014 a conduit vers une problématique qui était jusqu'à ce jour inconnue, soit celle qu'une personne handicapée qui atteint l'âge de 65 ans, qui ne devient plus admissible au programme pour handicapé
- Comité d'admission : 36 nouvelles demandes d'admission, avec le Club des Lions; poursuite des promenades estivales de la clientèle hébergée au CSSS pour le transport collectif de 2016, 97 136 personnes ont pu bénéficier du transport TC urbain 85 interurbains, 10 863 Foresta Lumina.
- Les faits saillants : les navettes gratuites offertes aux occasions, fêtes des neiges, place aux jeunes, la St-Jean Baptiste, l'Expo-Vallée, minicircuit urbain et le circuit de transport interurbain à 6 h développé en partenariat avec le CRIFA ainsi que le circuit urbain en soirée de Foresta Lumina, un rappel que le nouveau circuit urbain débute le 12 juin prochain. Dans les prochaines semaines, les circuits vont être publiés dans le journal le Progrès et le Crieur Publique.

**VOIRIE RURALE**

Avec la température maussade de ce printemps, les routes rurales sont en mauvaises conditions. Les employés municipaux font leurs possibles pour redresser la situation, mais nous n'avons pas la collaboration de dame nature.

Il y a encore un chemin de fermer et quelques autres pour la circulation locale seulement.

Merci !

**6. FINANCES**

**17-05-34062**

**6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2017**

**RÉSOLUTION 17-05-34062**

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois d'avril 2017 au montant total de 1 877 154,72 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois d'avril 2017 comme suit :

- |                                |                 |
|--------------------------------|-----------------|
| - Fonds administration :       | 1 522 197,94 \$ |
| - Fonds immobilisation (FDI) : | 354 956,78 \$   |

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS D'AVRIL 2017

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'avril 2017.

6.3 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE 2016

Les membres du conseil prennent acte du rapport financier au 31 décembre 2016 ainsi que du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2016, le tout tel que préparé par la firme d'experts comptables Raymond Chabot Grant Thornton.

**17-05-34063**

6.4 RATIFICATION DES RÉSULTATS 2016 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE COATICOOK

**RÉSOLUTION 17-05-34063**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook assume 10 % du déficit de l'Office municipal d'habitation (OMH);

CONSIDÉRANT que les résultats 2016 indiquent un déficit de 92 829 \$ dont un montant de 83 540 \$ sera assumé par la Société d'habitation du Québec et 9 283 \$ par la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, les résultats de l'Office municipal d'habitation indiquent un déficit de 67 974 \$ dont un montant de 61 177 \$ sera assumé par la Société d'habitation du Québec et 6 797 \$ par la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation (OMH) conservait un trop-perçu de la Ville de 2 687 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque  
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de ratifier les résultats 2016 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook et de verser la part de la Ville du déficit au montant de 9 283 \$ pour 2016 et de 6 797 \$ pour 2015 moins le trop-perçu au montant de 2 687 \$ qui a déjà été versé par la Ville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSIONS DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AVRIL 2017

Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois d'avril 2017 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

**17-05-34064**

7.2 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 457, RUE LEMAY

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**RÉSOLUTION 17-05-34064**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 457, rue Lemay et désigné comme étant le lot numéro 3 311 865 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à remplacer la partie arrière de sa résidence, soit par le remplacement d'un garage attaché à la maison et d'agrandir la résidence;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 457, rue Lemay et désigné comme étant le lot numéro 3 311 865 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre une somme des marges de recul latérales à 4,74 mètres au lieu de 6 mètres minimum.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-05-34065**

7.3 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 191, CHEMIN HILL

**RÉSOLUTION 17-05-34065**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 191, chemin Hill et désigné comme étant le lot numéro 2 935 073 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre d'agrandir la résidence dans la cour avant en suivant l'alignement et d'installer une remise dans la cour avant;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet  
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 191, chemin Hill et désigné comme étant le lot numéro 2 935 073 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre :

- La marge de recul latérale pour la résidence à 0,80 mètre minimum;
- La marge de recul latérale pour la remise à 1,0 mètre minimum;
- La marge de recul avant pour la remise à 7,50 mètres minimum.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-05-34066**

7.4 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 27, CHEMIN DU RANG 9

**RÉSOLUTION 17-05-34066**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 27, chemin du Rang 9 et désigné comme étant le lot numéro 3 312 206 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'agrandissement de la résidence dans la cour latérale et la cour avant;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet  
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 27, chemin du Rang 9 et désigné comme étant le lot numéro 3 312 206 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre une somme des marges de recul latérales de 4,74 mètres minimum.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-05-34067**

7.5 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 720, RUE CHILD

**RÉSOLUTION 17-05-34067**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour la résidence située au 720, rue Child;

CONSIDÉRANT que la demande est faite pour une résidence tourisme;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 3 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour la résidence située au 720, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 3 mai 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**RÉSOLUTION 17-05-34070**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 1007, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à installer une enseigne sur la façade nord et deux petites enseignes en façade avant pour identifier la boutique et le restaurant;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone C-101;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 3 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 1007, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 5 mai 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-05-34071**

7.9 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 92, RUE SAINT-JACQUES SUD

**RÉSOLUTION 17-05-34071**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour le projet d'enseigne pour le commerce situé au 92, rue Saint-Jacques Sud;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone C-501-2;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 3 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 92, rue Saint-Jacques Sud, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 3 mai 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-05-34072**

7.10 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 209, RUE SAINT-JACQUES SUD

**RÉSOLUTION 17-05-34072**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande d'enseigne pour la résidence située au 209, rue Saint-Jacques Sud;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet consiste à installer une enseigne pour un usage complémentaire, soit un gîte du passant;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 3 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour la résidence située au 209, rue Saint-Jacques Sud, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 3 mai 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-05-34073**

7.11 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 99, RUE WELLINGTON

**RÉSOLUTION 17-05-34073**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour le projet d'enseigne pour le commerce situé au 99, rue Wellington ;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-209 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 3 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet  
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 99, rue Wellington le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 3 mai 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-05-34074**

7.12 RECOMMANDATION ET AVIS DE CONFORMITÉ RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE TRANSPORT NOËL DION LTÉE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR PERMETTRE UNE ALIÉNATION/LOTISSEMENT DE LA PROPRIÉTÉ DE FERME NOËL DE LA BRUÈRE SENC

**RÉSOLUTION 17-05-34074**

CONSIDÉRANT que l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit que la municipalité qui reçoit d'une personne une demande, afin de poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis, doit transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) une recommandation et un avis de conformité aux règlements municipaux de la demande;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et au règlement de zonage 6-1 (2002) et de lotissement 6-2(2002);

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet ne génère pas de contraintes à l'environnement;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et les exploitations agricoles environnantes ne seront pas affectées par ce projet;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'aliénation d'un lot d'une superficie de 37,8 hectares;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre à Transport Noël Dion Ltée d'acquérir l'immeuble pour faire de l'agriculture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque  
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de recommander la demande de Transport Noël Dion Ltée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour permettre une aliénation/lotissement d'une superficie de 37,8 hectares de la propriété de Ferme Noël de la Bruère SENC pour faire de l'agriculture sur le lot 3 906 122.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. COMMUNICATIONS ET CULTURE**

**9. LOISIRS**

**17-05-34075**

9.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ AU DEMI-MARATHON DE COATICOOK QUI SE TIENDRA LE 6 AOÛT PROCHAIN

**RÉSOLUTION 17-05-34075**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2017 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que le Demi-marathon de Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ ainsi qu'une aide technique des services extérieurs de la Ville de Coaticook au Demi-marathon de Coaticook qui se tiendra le 6 août prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-05-34076**

9.2 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE AUPRÈS DU CONSEIL SPORT ET LOISIR DE L'ESTRIE (CSLE) POUR L'ANNÉE 2017

**RÉSOLUTION 17-05-34076**

CONSIDÉRANT que le Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) est un organisme régional voué au développement du loisir et du sport et qui s'adresse aux municipalités, institutions scolaires et aux organismes de bénévoles;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'être membre du Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) permet de profiter de programmes reconnus, d'avoir accès à des services reliés aux sports et loisirs, de mettre en commun les compétences et de se doter d'une force collective et d'une voie commune porteuse de nos intérêts auprès de diverses instances;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de renouveler l'adhésion de la Ville de Coaticook auprès du Conseil sport et loisir de l'Estrie (CSLE) pour l'année 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-05-34077**

9.3 EMBAUCHE DES ANIMATEURS DES LOISIRS D'ÉTÉ DE LA VILLE DE COATICOOK POUR LA SAISON ESTIVALE 2017

**RÉSOLUTION 17-05-34077**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook aura besoin d'employés pour les Loisirs d'été de Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que l'agente de développement en loisir de la MRC de Coaticook madame Cassandra Comptois ainsi que Marimaude Landry, coordonnatrice générale Loisirs d'été 2017 et Christiane Hiver, coordonnatrice adjointe Loisirs d'été 2017 ont retenu les personnes nommées ici-bas;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'engager les animateurs des Loisirs d'été de la Ville de Coaticook pour la saison estivale 2017 selon des conditions de travail proposées par le comité sports-loisirs :

- Anthony Veilleux
- Kassandra Roger
- Mélodie Nadon
- Érika Pelletier
- Danica l'Espérance
- Éloïse Clark
- Dominique Lapointe
- Victoria Dubé
- Natacha Courtemanche
- Cassandra Nadeau
- Sarah Dubé
- Véronique Tremblay
- Daphné Lamontagne
- Cynthia Patterson
- Catherine Maurais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 17-05-34078**      10.1    VENTE DU LOT 5 676 008 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK À MONSIEUR TOMMY PERRON POUR UN MONTANT DE 25 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 17-05-34078**

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à monsieur Tommy Perron un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 676 008 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 25 000 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

- De vendre à monsieur Tommy Perron, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 676 008 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, pour un montant de 25 000 \$, plus les taxes applicables;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De transmettre ladite promesse au notaire Anne-Sophie Francoeur, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 17-05-34079**      10.2    VENTE DU LOT 5 676 009 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK À MONSIEUR MAXIME PERRON ET MADAME STEFFI HINSE POUR UN MONTANT DE 25 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 17-05-34079**

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à monsieur Maxime Perron et madame Steffi Hinse un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 676 009 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 25 000 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU :

- De vendre à monsieur Maxime Perron et madame Steffi Hinse, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 676 009 du cadastre

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

du Québec, circonscription foncière de Coaticook, pour un montant de 25 000 \$, plus les taxes applicables;

- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De transmettre ladite promesse au notaire Anne-Sophie Francoeur, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 11. SERVICES EXTÉRIEURS

**17-05-34080**

11.1 RENOUELEMENT DU CONTRAT ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC EN VERTU DUQUEL LA VILLE EFFECTUE L'ENTRETIEN D'HIVER ET D'ÉTÉ DES ROUTES 141, 147 ET 206 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

### RÉSOLUTION 17-05-34080

CONSIDÉRANT que le contrat intervenu entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Coaticook pour l'entretien par la Ville d'une partie des routes 141, 147 et 206 appartenant au provincial est échu;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat pour la période couvrant du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 avec reconduction pour 1 ou 2 périodes additionnelles et successives de 12 mois chacun à moins qu'une des deux parties n'ait signifié son intention contraire par un avis écrit au moins quatre mois avant la date de chacune des reconductions;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin  
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de renouveler le contrat entre la Ville de Coaticook et le ministère des Transports du Québec en vertu duquel la Ville effectue l'entretien d'hiver et d'été des routes 141, 147 et 206 dans les limites du territoire de la municipalité pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2018, en contrepartie d'un montant de 109 510,52 \$, avec possibilité de reconduction du contrat pour 1 ou 2 périodes additionnelles et successives de 12 mois chacun, au même montant pour chacune de ces années reconduites;

ET d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**17-05-34081**

11.2 MANDAT À LES SERVICES EXP INC. POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX RELATIVEMENT AU PROJET DE RÉFECTION DU RANG 9 POUR UN MONTANT TOTAL DE 14 398,50 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

### RÉSOLUTION 17-05-34081

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder à la réfection d'une portion du rang 9 lors de la période estivale 2017;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet consiste à une réfection complète d'une section du rang 9 sur une longueur de 2,1 km selon la méthode de reconstruction complète de la structure de chaussée sur une longueur de 525 mètres et décohesionnement/renforcement sur une longueur de 1 575 mètres;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu trois offres de services pour le contrôle de la qualité des matériaux lors desdits travaux, soit celles de Englobe, Labo SM inc. et Les services Exp inc. et ce conformément à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie soit de recommander l'offre de Les Services Exp.inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin  
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de mandater Les services Exp inc. pour le contrôle de la qualité des matériaux lors de la réfection du rang 9 pour un montant de 14 398,50 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 16 avril 2017, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-189.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-05-34082**

11.3 MANDAT À LES SERVICES EXP INC. POUR LA SURVEILLANCE CHANTIER ET BUREAU RELATIVEMENT AU PROJET DE RÉFECTION DU RANG 9 POUR UN MONTANT TOTAL DE 21 680 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 17-05-34082**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder à la réfection d'une portion du rang 9 lors de la période estivale 2017;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à une réfection complète d'une section du rang 9 sur une longueur de 2,1 km selon la méthode de reconstruction complète de la structure de chaussée sur une longueur de 525 mètres et décohesionnement/renforcement sur une longueur de 1 575 mètres;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres de services pour la surveillance bureau/chantier lors desdits travaux, soit celles de Cima + et Les services Exp inc. et ce conformément à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie soit de recommander l'offre de Les Services Exp.inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque  
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de mandater Les services Exp inc. pour la surveillance bureau et chantier lors de la réfection du rang 9 pour un montant de 21 680 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 12 avril 2017, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-189.

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 17-05-34083**      11.4    ENTENTE AVEC LA LAITERIE DE COATICOOK POUR LA LOCATION DE LEUR GÉNÉRATRICE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 17-05-34083**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et la Laiterie de Coaticook Itée ont convenu d'une entente pour l'utilisation de la génératrice de la Laiterie de Coaticook dans le cadre du projet d'écrêtage de la pointe ;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu des frais reliés à l'utilisation de ladite génératrice, soit la location, le diesel et les services de communication ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer le protocole d'entente, lequel est joint au présente pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au montant de 37 500 \$ au poste budgétaire 02-820-00-515.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 17-05-34084**      11.5    RÉQUISITION NUMÉRO 2017-07 AU MONTANT DE 10 067,50 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'INSPECTION TÉLÉVISÉE, LA RÉPARATION ET LE NETTOYAGE DES CONDUITES SANITAIRES ET PLUVIALES DE LA RUE CHILD

**RÉSOLUTION 17-05-34084**

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'inspection télévisée et le nettoyage des conduites sanitaires et pluviales de la rue Child;

CONSIDÉRANT que la Ville devra procéder à la réparation de certaines conduites lors de cette inspection;

CONSIDÉRANT que le chef infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Groupe ADE Estrie inc. au montant de 10 067,50 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Groupe ADE Estrie inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-07 pour l'inspection télévisée, la réparation et le nettoyage des conduites sanitaires et pluviales de la rue Child auprès de la compagnie Groupe ADE Estrie inc. au montant de 10 067,50 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-01-725 et sera remboursée par la TECQ 2014-2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 17-05-34085**      11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-08 AU MONTANT DE 19 018,08 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'INSPECTION TÉLÉVISÉE ET LE NETTOYAGE DANS DIVERSES RUES DES CONDUITES SANITAIRES ET PLUVIALES POUR L'ANNÉE 2017

**RÉSOLUTION 17-05-34085**

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'inspection télévisée et le nettoyage dans diverses rues des conduites sanitaires et pluviales pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que le chef infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Groupe ADE Estrie inc. au montant de 19 018,08 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Groupe ADE Estrie inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-08 pour l'inspection télévisée et le nettoyage dans diverses rues des conduites sanitaires et pluviales pour l'année 2017 auprès de la compagnie Groupe ADE Estrie inc. au montant de 19 018,08 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-01-725 et sera remboursée par la TECQ 2014-2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 17-05-34086**      11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-09 AU MONTANT DE 21 220 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR PEINTURER TROIS CÔTÉS EXTÉRIEURS DU MUSÉE BEAULNE

**RÉSOLUTION 17-05-34086**

CONSIDÉRANT que la Ville doit peindre trois côtés extérieurs du Musée Beaulne ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Peinture Vincent Gagnon au montant de 21 220 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Peinture Vincent Gagnon;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet  
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-09 pour peindre trois côtés extérieurs du Musée Beaulne auprès de la compagnie Peinture Vincent Gagnon au montant de 21 220 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-720-90-522.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 17-05-34087**      11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-10 AU MONTANT DE 17 578,90 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE DIVERS PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR L'ANNÉE 2017

**RÉSOLUTION 17-05-34087**

CONSIDÉRANT que la Ville doit faire l'achat de divers panneaux de signalisation pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu trois offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Signoplus au montant de 17 578,90 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Signoplus

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-10 pour l'achat de divers panneaux de signalisation pour l'année 2017 auprès de la compagnie Signoplus au montant de 17 578,90 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 17-05-34088**      11.9 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-11 AU MONTANT DE 16 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉPARATION DU CONVOYEUR ET DU NETTOYEUR DE GRILLE AU BARRAGE ST-PAUL

**RÉSOLUTION 17-05-34088**

CONSIDÉRANT que la Ville doit effectuer la réparation du convoyeur et du nettoyeur de grille au barrage St-Paul;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Acier Lemieux inc. au montant de 16 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Acier Lemieux inc.;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-11 pour la réparation du convoyeur et du nettoyeur de grille au barrage St-Paul auprès de la compagnie Acier Lemieux inc. au montant de 16 000 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-820-00-529.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-05-34089**

11.10 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA FOURNITURE D'UN FOURGON UTILITAIRE 1/2 TONNE, TOIT ÉLEVÉ, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE MAURAI AUTOMOBILES LTÉE AU MONTANT DE 40 144 \$ TAXES EN SUS

**RÉSOLUTION 17-05-34089**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la fourniture d'un fourgon utilitaire 1/2 tonne, toit élevé;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaires	Prix taxes en sus
Maurais Automobiles Itée	40 144 \$
Elite Chrysler Jeep Dodge Ram	Non conforme

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services extérieurs d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Maurais Automobiles Itée au montant total de 40 144 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet  
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture d'un fourgon utilitaire 1/2 tonne, toit élevé, soit celle de la compagnie Maurais Automobiles Itée au montant de 40 144 \$ taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-01-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-05-34090**

11.11 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC MONSIEUR MARC NADON POUR LA PÉRIODE DU 1ER JUIN 2017 AU 31 MAI 2018 À TITRE DE RESPONSABLE DU POSTE DE LAVAGE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 17-05-34090**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement concernant les nuisances numéro 12-5 RM450 (2016) et ses amendements, des dispositions sont prévues afin de contrer l'infestation de moules zébrées et autres organismes nuisibles au lac Lyster;

CONSIDÉRANT que l'article 67 du règlement numéro 12-5 RM450 (2016) prévoit que le conseil peut mandater un responsable du poste de lavage, chargé d'en faire la gestion, de voir à l'application du règlement concernant les moules zébrées et habilité à émettre des certificats d'usager et de lavage;

CONSIDÉRANT que M. Marc Nadon s'est montré intéressé à renouveler son contrat de service à titre de responsable du poste de lavage au lac Lyster pour une durée d'une année;

CONSIDÉRANT que cette entente sera reconduite automatiquement chaque année sauf si l'une des parties signifie à l'autre un préavis d'un (1) mois avant l'arrivée du terme pour l'informer de la non-reconduction;

CONSIDÉRANT qu'également, les articles 67 et 69 du règlement numéro 12-5 RM450 (2016) prévoient que les tarifs, pour l'obtention d'un certificat d'usager et celui pour le service de lavage d'embarcations, doivent être déterminés par résolution lors d'une séance du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU:

- De conclure un contrat de service avec monsieur Marc Nadon pour la période du 1er juin 2017 au 31 mai 2018 à titre de responsable du poste de lavage et sera renouvelable automatiquement chaque année sauf si l'une des parties signifie à l'autre un préavis d'un (1) mois avant l'arrivée du terme pour l'informer de la non-reconduction;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l'entente à cet effet;
- De fixer à les coûts:

Résident de Baldwin

- de 15 \$ à 20 \$
- 10 \$ supplémentaires si payés après le 1er août

Certificat de lavage (modification pour les embarcations à moteur seulement)

- quotidien 25 \$ à 30 \$
- hebdomadaires 40 \$ à 45 \$
- 2 semaines 60 \$ à 65 \$

Résident du Camping :

- Embarcation sans moteur 30 \$ + 5 \$ chaque collant supplémentaire
- Embarcation avec moteur 150 \$ + 5 \$ chaque collant supplémentaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 17-05-34091** 11.12 PAIEMENT À LA COMPAGNIE TOITURES SHERBROOKE INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 AU MONTANT DE 120 896,48 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU COMPLEXE INDUSTRIEL DU 659, RUE MERRILL

**RÉSOLUTION 17-05-34091**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 1 par la compagnie Toitures Sherbrooke inc. pour la réfection de la toiture du complexe industriel du 659, rue Merrill exécuté jusqu'au 25 avril 2017

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Jubinville et associés architectes de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet  
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 120 869,48 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Toitures Sherbrooke inc. pour la réfection de la toiture du complexe industriel du 659, rue Merrill et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-187 (2016).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 13. COMMUNAUTAIRE**
- 14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

- 17-05-34092** 14.1 CONTRIBUTION AU FONDS DE SOUTIEN ESTRIE S.E.C (ANCIENNEMENT SOUS L'APPELLATION DU FIER)

**RÉSOLUTION 17-05-34092**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook avait consenti un prêt comme contribution au Fonds de Soutien Estrie s.e.c. (anciennement le FIER) au mois d'octobre 2006;

CONSIDÉRANT que ce fonds d'aide aux entreprises avait été créé à l'échelle régionale par le biais des diverses contributions des organismes pour une somme totale de 85 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'au terme des activités du Fonds Soutien Estrie, les bénéfices (ou pertes) devaient être répartis après déduction des dépenses encourues au prorata de la contribution des partenaires;

CONSIDÉRANT que le Fonds de Soutien Estrie s.e.c. devait initialement prendre fin le 31 décembre 2016, mais que les administrateurs du Fonds ont résolu à l'unanimité le 30 novembre 2016 de recommander le prolongement et la durée de ce dernier pour une période de douze mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2017;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les entreprises et les industries de la région font face à des problèmes de recrutement de main-d'œuvre et la MRC souhaite créer un nouveau fonds répondant davantage aux besoins actuels des entreprises et des industries en matière de productivité ;

CONSIDÉRANT que le Fonds de création d'emploi de la MRC de Coaticook, le CLD de la MRC de Coaticook et la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook ont déjà accepté de céder leurs contributions pour un montant de 61 359 \$. Les municipalités qui ont également contribué au fonds seront toutes sollicitées afin qu'elles acceptent de céder leurs contributions pour un montant de 23 641\$ à la date prévue pour la fin du Fonds de Soutien Estrie s.e.c., soit au 31 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de contribuer à la MRC de Coaticook, une fois l'entente pour le Fonds de Soutien Estrie arrivée à échéance, dans le but de créer un nouveau fonds pour aider à améliorer la productivité des entreprises et des industries de la région de Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-05-34093**

14.2 APPUI AU PROJET DE FAIRE POUSSER DU BONHEUR DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LA FRONTALIÈRE, RELATIVEMENT À LEUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE COATICOOK

**RÉSOLUTION 17-05-34093**

CONSIDÉRANT que l'école secondaire La Frontalière a déposé une demande d'aide financière au Fonds de développement de la MRC de Coaticook pour le projet de *Faire pousser du bonheur*;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à la création d'un jardin communautaire adapté pour toute la population de Coaticook sur les terrains de l'école;

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement des territoires (FDT) vient regrouper, dans une seule enveloppe, quatre fonds qui étaient auparavant gérés par la MRC et son CLD, en plus d'une partie du Fonds de développement régional anciennement géré par la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉE);

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement des territoires (FDT) prévoit la mise en place de différentes politiques de développement, dont une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que c'est dans ce contexte que la MRC de Coaticook a élaboré la présente politique d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement de la MRC de Coaticook a pour mission de soutenir la réalisation de projets structurants pour le développement du territoire de la MRC de Coaticook;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse de la Ville, qui a pour mission de procéder à la recommandation auprès de la MRC de Coaticook appuie qu'un montant de 5 000 \$ soit consacré au projet Faire pousser du bonheur de l'école secondaire La Frontalière;

CONSIDÉRANT que le projet est bénéfique à tous les citoyens de la Ville de Coaticook puisque ce nouveau jeu d'eau sera accessible à l'ensemble de la population;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU :

Que la Ville de Coaticook appuie le projet *Faire pousser du bonheur* de l'école secondaire La Frontalière, et que soit consacrée la somme de 5 000 \$ provenant du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Coaticook établi dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-05-34094**

14.3 APPUI AU PROJET DU PARC DE LA GORGE DE COATICOOK DE FORESTA LUMINA, UNE DESTINATION EN SOI RELATIVEMENT À LEUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE COATICOOK

**RÉSOLUTION 17-05-34094**

CONSIDÉRANT que le Parc de la Gorge de Coaticook a déposé une demande d'aide financière au Fonds de développement de la MRC de Coaticook pour la poursuite du projet de Foresta Lumina, une destination en soi ;

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement des territoires (FDT) vient regrouper, dans une seule enveloppe, quatre fonds qui étaient auparavant gérés par la MRC et son CLD, en plus d'une partie du Fonds de développement régional anciennement géré par la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉE);

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement des territoires (FDT) prévoit la mise en place de différentes politiques de développement, dont une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que c'est dans ce contexte que la MRC de Coaticook a élaboré la présente politique d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement de la MRC de Coaticook a pour mission de soutenir la réalisation de projets structurants pour le développement du territoire de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse de la Ville, qui a pour mission de procéder à la recommandation auprès de la MRC de Coaticook appuie qu'un montant de 58 607 \$ soit consacré au projet Foresta Lumina, une destination en soi, du Parc de la Gorge de Coaticook;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet est bénéfique à tous les citoyens de la Ville de Coaticook puisque ce nouveau jeu d'eau sera accessible à l'ensemble de la population;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU :

Que la Ville de Coaticook appuie le projet Foresta Lumina, une destination en soi du Parc de la Gorge et que soit consacrée la somme de 58 607 \$ provenant du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Coaticook établi dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-05-34095**

14.4 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 7 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC DE LA GORGE DE COATICOOK POUR L'ORGANISATION ET LA TENUE DE LA FÊTE NATIONALE QUI AURA LIEU DANS LE PARC DE LA GORGE LE 23 JUIN PROCHAIN

**RÉSOLUTION 17-05-34095**

CONSIDÉRANT que la Société de développement du parc de la gorge de Coaticook est l'organisateur de la prochaine Fête nationale à Coaticook et qu'elle a présenté à la Ville une demande d'aide financière à cet effet;

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet  
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière au montant de 7 000 \$ à la Société de développement du parc de la gorge de Coaticook pour l'organisation et la tenue de la Fête nationale qui aura lieu dans le parc de la gorge le 23 juin prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-05-34096**

14.5 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À LA SOCIÉTÉ DE PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN POUR LA TENUE DE LA FÊTE DE LA PÊCHE QUI SE TIENDRA LE 3 JUIN PROCHAIN

**RÉSOLUTION 17-05-34096**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2017 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc découverte nature de Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ à la Société du parc découverte nature de Baldwin pour la tenue de la Fête de la pêche qui se tiendra le 3 juin prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-05-34097**

14.6 RENOUELEMENT DU BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET FREDDY PFEUTI LE BAIL CONCERNANT LES PARTIES DU LOT 3 560 197 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK, POUR UNE DURÉE DE 1 AN, POUR UN MONTANT, EXCLUANT LES TAXES DE 75 \$ L'ÂCRE

**RÉSOLUTION 17-05-34097**

CONSIDÉRANT qu'en 2012 la Ville de Coaticook et monsieur Freddy Pfeuti ont conclu un bail concernant la location d'une terre de 18.4 âcres;

CONSIDÉRANT que ledit bail prendra fin le 30 avril prochain, il y a lieu de renégocier les conditions de ladite location;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite renouveler le bail pour un an puisque la Ville entend procéder à l'évaluation de la terre pour fixer le montant du loyer pour les années subséquentes;

CONSIDÉRANT que les biens loués sont les parties du lot 3 560 197 du cadastre du Québec et situé dans la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT le bail annexé aux présentes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- De renouveler le bail avec monsieur Freddy Pfeuti le bail concernant les parties du lot 3 560 197 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, pour une durée de 1 an, pour un montant, excluant les taxes de 75 \$ l'acre, le tout selon les termes et conditions mentionnées au bail annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante; ET
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM 460 (2017) CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 12-5 RM460, 12-5 RM460-1, 12-5 RM460-2 ET 12-5 RM460-3 ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM 460 (2017)

Avis de motion est donné par le conseiller Simon Madore qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 12-5 RM 460 (2017)

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Celui-ci a pour objet d'abroger les règlements 12-5 RM460, 12-5 RM460-1, 12-5 RM460-2 et 12-5 RM460-3 et à instaurer de nouvelles mesures à la plage du lac Lyster.

**DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 12-5 RM 460 (2017), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont présents et une copie sera remise au membre absent.

**15.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-4-15 (2017)  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS  
ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-4-15 (2017)**

Avis de motion est donné par le conseiller François Lévesque qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-4-15 (2017) modifiant le règlement sur les permis et certificats.

Celui-ci a pour objet de préciser qu'à la fin des travaux touchant les installations de traitement des eaux usées d'une résidence isolée, une attestation doit être remise à la municipalité à l'effet que tous les ouvrages ont été réalisés conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r. 22). Cette attestation doit être signée par un professionnel qualifié.

**DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière, de la lecture du règlement numéro 6-4-15 (2017), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont présents et une copie sera remise au membre absent.

**15.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 17-11 (2017),  
RÈGLEMENT RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS  
SEPTIQUES (SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE  
DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET) SUR LE  
TERRITOIRE DE LA VILLE DE COATICOOK ET DEMANDE DE  
DISPENSE DE LECTURE**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 17-11 (2017)**

Avis de motion est donné par la conseillère Guylaine Blouin, qu'elle présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 17-11 (2017), règlement relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Ville de Coaticook.

Celui-ci a pour objet de déterminer les conditions et modalités applicables pour l'installation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet destiné à traiter les eaux usées des résidences isolées en conformité avec les dispositions du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r. 22).

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 17-11 (2017), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont présents et une copie sera remise au membre absent.

**17-05-34098**

15.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 17-8-2 (2017) ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 17-8-1 (2015) SUR LES COMPTEURS D'EAU

**RÉSOLUTION 17-05-34098**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la Ville de Coaticook a le pouvoir d'adopter un règlement visant à fournir des compteurs d'eau afin de mesurer la quantité d'eau consommée et d'exiger l'installation de ces compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a décidé d'exiger l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels branchés au réseau d'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir des modalités à l'égard de la gestion du déploiement du programme d'installation des compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a récemment mis en place des assouplissements et alternatives liées à l'installation de compteurs d'eau dans les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier certaines modalités prévues dans ledit règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a demandé d'être dispensée de la lecture du règlement numéro 17-8-2 (2017) lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient tous présents lors de l'assemblée ordinaire du 10 avril 2017;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée ainsi que les coûts et le mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'adopter le règlement 17-8-2 (2017) abrogeant et remplaçant le règlement 17-8-1 (2015) sur les compteurs d'eau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-05-34099**

15.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT 29-190 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 650 021 \$ POUR LE PROJET DE RÉALISATION D'IMPORTANTES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT, DE RÉAMÉNAGEMENT, DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DU CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COULLARD DE COATICOOK

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**RÉSOLUTION 17-05-34099**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook planifie un projet de réalisation d'importants travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a pas les fonds requis pour les fins ci-haut mentionnées;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement numéro 29-190 (2017) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 10 avril 2017;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée, ainsi que les coûts et le mode de financement;

CONSIDÉRANT que ledit règlement d'emprunt n'est pas soumis au processus nécessitant l'approbation des personnes habiles à voter, car le projet est subventionné par le versement d'une subvention assuré par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes;

CONSIDÉRANT que le règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le règlement 29-190 décrétant une dépense de 3 650 021 \$ pour le projet de réalisation d'importants travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15.6 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-59 (2017) INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES GÎTES DU PASSANT COMME USAGE COMPLÉMENTAIRE À LA RÉSIDENCE DANS TOUTES LES ZONES OÙ LES HABITATIONS UNIFAMILIALES SONT PERMISES ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-59 (2017)**

Avis de motion est donné par le conseiller Raynald Drolet, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-1-59 (2017) modifiant le règlement de zonage.

Celui-ci a pour objet d'autoriser, dans toutes les zones du territoire municipal où les habitations unifamiliales sont permises, les gîtes du passant à titre d'usage complémentaire à l'habitation.

Ce règlement touche plus précisément les zones suivantes : AR-102; RA-109; RC-113; RC-201; CV-210(P); CV-211(P); CV-212(P); RA-301; P-310; RB-313; RB-314; RB-318; RA-319; RB-320; RA-401; RA-404;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RA-415; RA-418; RA-419; RA-420; RA-421; RA-423; RB-502; RA-503; RE-504; RA-509; RA-510; RB-514; RA-601; RE-602; C 603; RA-606; C-608; RA-611; F1-901; A-902; F1-903; A-904; RU-917; AR-918; AR-919; RU-921; A-924; AR-925; A-927; A-928; A-929; A-930; F2-938; F1-939; RUD-940; ARD-941 et FID944.

**DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-1-59 (2017) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont présents et une copie sera remise au membre absent.

**17-05-34100**

15.7 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-59 (2017) INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES GÎTES DU PASSANT COMME USAGE COMPLÉMENTAIRE À LA RÉSIDENCE DANS TOUTES LES ZONES OÙ LES HABITATIONS UNIFAMILIALES SONT PERMISES

**RÉSOLUTION 17-05-34100**

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend favoriser la diversification de l'offre d'hébergement sur le territoire municipal en permettant les gîtes du passant, comme usage complémentaire à la résidence, dans toutes les zones où les habitations unifamiliales sont permises;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement numéro 6-1-59 (2017) intitulé Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les gîtes du passant comme usage complémentaire à la résidence dans toutes les zones où les habitations unifamiliales sont permises, ET:

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 12 juin 2017, à 19 h 30 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

**17-05-34101**

16.1 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-12 AU MONTANT DE 14 000,25 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION TÉLÉMÉTRIQUE AU GRAND LAC AVERILL

**RÉSOLUTION 17-05-34101**

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'installation d'une station télémétrique au grand lac Averill;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le chef division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Hydro-Météo au montant de 14 000,25 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Hydro-Météo;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin  
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-12 pour l'installation d'une station télémétrique au grand lac Averill, auprès de la compagnie Hydro-Météo au montant de 14 000,25 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-05-34102**

16.2 EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MONSIEUR JEFF TURCOTTE À TITRE DE JOURNALIER

**RÉSOLUTION 17-05-34102**

CONSIDÉRANT que, suite au congé de maladie d'un journalier, la Ville de Coaticook doit procéder à une embauche temporaire pour le remplacer;

CONSIDÉRANT que la convention collective prévoit que la Ville peut embaucher tout employé pour remplacer un employé permanent absent pour une raison prévue à la convention;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection s'est déroulé et que la candidature de monsieur Jeff Turcotte a été retenue pour occuper le poste de journalier de façon temporaire;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'embaucher monsieur Jeff Turcotte à titre de journalier temporaire à compter du 29 mai 2017 à l'échelon 1, de la classe 1, le tout conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-05-34103**

16.3 MANDAT À MONTY SYLVESTRE POUR REPRÉSENTER LA VILLE POUR LE DOSSIER DU 35, RUE DE COMPTON

**RÉSOLUTION 17-05-34103**

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble situé au 35, rue de Compton, a sur son immeuble ou permis que soit présente sur son immeuble une construction incendiée depuis plus de six (6) mois dont les fondations n'ont pas été démolies et le terrain non entièrement déblayé;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le tout est en contravention de l'article 5.4 du Règlement de construction de la ville commettant ainsi une infraction prévue à l'article 4.1 du règlement (6-3 2002);

CONSIDÉRANT que des avis ont été envoyés afin que le propriétaire se conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT le refus d'obtempérer du propriétaire, la Ville de Coaticook a signifié des constats d'infraction;

CONSIDÉRANT que la problématique persiste toujours;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore

APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU :

- QUE la Ville de Coaticook mandate la firme Monty Sylvestre S.E.N.C. avocats pour représenter la Ville de Coaticook dans le dossier du 35, rue de Compton à Coaticook; ET
- QUE la firme d'avocats soit autorisée à mettre en demeure le propriétaire du bâtiment situé au 35, rue de Compton afin qu'il rende conforme la bâtisse sans quoi la firme d'avocats est autorisée à poser tout autre geste afin d'obtenir l'ordonnance de la Cour visant la régularisation de la bâtisse en conformité avec les règlements en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

**17-05-34104**

**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 17-05-34104**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU que la séance soit close à 21 h 15.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Bertrand Lamoureux, maire**

---

**Geneviève Dupras, greffière**